



# Conseil économique et social

Distr.: Générale  
15 novembre 2013

Français  
Original: Anglais

## Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité du commerce et de l'investissement

### Troisième session

Bangkok, 20-22 novembre 2013

Point 9 de l'ordre du jour provisoire\*

### Orientation stratégique et fonctionnement du Comité du commerce et de l'investissement

## Orientation stratégique et fonctionnement du Comité du commerce et de l'investissement

### Note du secrétariat

#### Résumé

Le commerce et l'investissement, le développement de l'entreprise et le transfert de technologie demeurent les moteurs de la croissance économique et du développement. C'est pourquoi, faisant suite à une évaluation réalisée par le Comité du commerce et de l'investissement, le présent document contient des propositions tendant à rendre le Comité lui-même plus efficace et mieux adapté pour promouvoir le commerce et l'investissement régionaux en vue d'un développement inclusif et durable, et aider à façonner le programme de développement pour l'après-2015, tout en lui permettant d'être davantage impliqué dans l'action du secrétariat en matière de commerce et d'investissement. L'évaluation a donné lieu à une proposition tendant à établir un bureau et des sous-comités permanents en charge de différents aspects du commerce et de l'investissement qui prépareraient des plans d'action régionaux à mettre en œuvre par les gouvernements et le secrétariat. Une autre proposition, dont les détails figurent dans le présent document, prévoit que le Conseil consultatif des entreprises de la CESAP prenne une plus grande part au travail du Comité et que le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie ainsi que le Centre pour la mécanisation agricole durable fassent rapport directement au Comité. Ce document contient également la proposition d'une nouvelle orientation stratégique pour le Comité, qui serait ainsi étroitement associée à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et à l'élaboration du cadre stratégique du secrétariat.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction.....	2
II. Mandat actuel du Comité du commerce et de l'investissement .....	2

\* E/ESCAP/CTI(3)/L.1.

III.	Examen du rôle et du fonctionnement du Comité .....	4
A.	Évaluation générale du Comité .....	4
B.	Participation aux travaux du Comité.....	5
C.	Rendre le Comité plus pertinent et visible .....	5
IV.	Recommandations sur le rôle, le fonctionnement et l'orientation stratégique du Comité .....	7
A.	Fonctionnement et rôle du Comité.....	7
B.	Orientation stratégique du Comité .....	10
V.	Questions à examiner par le Comité .....	11

## I. Introduction

1. Le Comité du commerce et de l'investissement existe depuis 2008. Il a tenu sa première session en 2009. Le présent document contient un examen du fonctionnement, du rôle et de l'orientation stratégique du Comité en vue de le rendre plus efficace et de le faire participer davantage aux activités du secrétariat. Les grandes lignes du mandat du Comité figurent dans la section II, alors que la section III présente un examen de la fonction et de rôle du Comité se fondant sur différentes évaluations et sur les propres observations du secrétariat. Le rattachement hiérarchique des Conseils d'administration des institutions régionales relevant du sous-programme Commerce et investissement — à savoir le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologies (CAPTT) et le Centre pour la mécanisation agricole durable (CMAD) — font l'objet du chapitre IV. Le chapitre V contient les recommandations visant à rendre le Comité plus efficace, y compris une proposition de nouvelle orientation stratégique pour le Comité. Les principales questions à examiner par le Comité se trouvent à la section VI.

## II. Mandat actuel du Comité du commerce et de l'investissement

2. Le Comité du commerce et de l'investissement a été créé par la Commission dans sa résolution 64/1, adoptée en avril 2008. Dans la résolution 69/1, adoptée en avril 2013, la Commission a passé en revue son appareil de conférence, y compris le rôle et le fonctionnement des comités.

3. Le Comité du commerce et de l'investissement s'occupe des questions suivantes:

a) Mécanismes de coopération régionale et accords relatifs au commerce, à l'investissement et aux finances, notamment l'Accord commercial pour l'Asie et le Pacifique;

b) Orientations pour le commerce et l'investissement, le développement de l'entreprise et les finances;

c) Orientations et stratégies pour une croissance économique durable et la réduction de la pauvreté rurale par le transfert des agro-technologies et le développement des agro-entreprises;

d) Transfert de technologie pour répondre aux problèmes de développement de la région<sup>1</sup>.

4. Comme tous les Comités, le Comité du commerce et de l'investissement se réunit tous les deux ans et, dans son domaine de compétence:

a) Examine et analyse les tendances régionales;

b) Détermine, en consultation avec les États membres, les priorités et les problèmes émergents et délibère sur les approches régionales, en tenant compte des aspects sous-régionaux;

c) Encourage le dialogue régional, y compris les synergies sous-régionales et l'échange de données d'expérience sur les politiques et les programmes;

d) Examine des positions régionales communes en tant que contribution aux processus mondiaux et encourage le suivi régional de leurs résultats;

e) Propose à la Commission des questions pouvant faire l'objet de résolutions;

f) Suit l'application des résolutions de la Commission;

g) Encourage l'adoption d'une approche concertée de l'examen des problèmes de développement de la région, le cas échéant, entre les gouvernements et la société civile, le secteur privé et les organismes des Nations Unies et les autres institutions internationales aux niveaux régional et sous-régional<sup>2</sup>.

5. Les questions suivantes font partie du travail de tous les comités, y compris le Comité du commerce et de l'investissement:

a) Réalisation des objectifs pertinents de développement convenus à l'échelon international et notamment des Objectifs du Millénaire pour le développement;

b) Réduction de la pauvreté et intégration équilibrée des trois piliers du développement durable;

c) Égalité des sexes;

d) Besoins prioritaires des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement<sup>3</sup>.

6. En outre, dans son domaine de compétence, le Comité, comme tous les autres comités, donnent au secrétariat et à ses institutions régionales des

<sup>1</sup> Résolution 64/1, annexe II, paragraphe 2. Reprise dans la résolution 69/1, annexe II, paragraphe 2.

<sup>2</sup> Résolution 64/1, annexe I, paragraphe 8. Mise à jour par la résolution 69/1, annexe I, paragraphe 10. Seule différence, dans la résolution 69/1 « en consultation avec les États membres » a été ajouté à propos de la détermination de leurs priorités et de leurs problèmes émergents.

<sup>3</sup> Résolution 64/1, annexe I, paragraphe 10. Reprise dans la résolution 69/1, annexe I, paragraphe 12.

directives pour l'examen du cadre stratégique et du programme de travail proposés<sup>4</sup>.

### III. Examen du rôle et du fonctionnement du Comité

#### A. Évaluation générale du Comité

7. Conformément à son mandat, tel que figurant dans les résolutions 64/1 et 69/1, lors de ses première et deuxième sessions, le Comité a pour l'essentiel délibéré sur des questions de fond. L'*Asia-Pacific Trade and Investment Report* (Rapport sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique), qui est publié annuellement, a été le principal document de travail, de brefs résumés des chapitres pertinents pour chaque point de l'ordre du jour étant par ailleurs distribués en tant que documents officiels.

8. Il ressort des résumés des évaluations réalisées à la fin de chacune des ces sessions que, pour la majorité des participants, les États membres s'étaient appropriés et avaient animé les sessions, lesquelles correspondaient bien à la problématique et aux tendances en matière de commerce et d'investissement dans la région Asie-Pacifique. Alors que l'évaluation de la première session du Comité montrait que l'on pouvait encore améliorer les choses pour ce qui était d'avoir un ordre du jour qui reflète les besoins et priorités des États membres, la majorité des répondants s'accordait pour estimer que la deuxième session du Comité du commerce et de l'investissement s'était vraiment penché sur les questions qui, selon la résolution 64/1, incombaient à tous les comités subsidiaires de la Commission. Selon un rapport d'évaluation commandé par le secrétariat et soumis pour examen à la Commission lors de sa soixante-neuvième session, les pays confirmaient — avec un taux de satisfaction de 82 % — que les sessions du Comité remplissaient bien leur fonction, notamment pour ce qui était d'examiner et analyser les tendances régionales, de déterminer les priorités et les problèmes émergents, et d'encourager le dialogue régional<sup>5</sup>.

9. Bien que l'évaluation d'ensemble des deux sessions du Comité ait été positive, le secrétariat estime, après analyse des questionnaires d'évaluation, que l'on pourrait encore renforcer l'implication du Comité dans les activités du secrétariat en matière de commerce et d'investissement. Le secrétariat a remarqué que les travaux tournaient habituellement autour des déclarations générales de pays mais qu'il y avait peu, ou pas, de débat réel sur les questions de fond ou sur les activités menées par le secrétariat au titre du sous-programme Commerce et investissement. Les questions de programme faisaient certes habituellement partie de l'ordre du jour, mais le débat avait été plutôt limité et assez peu de directives avaient été fournies quant aux préoccupations et aux travaux futurs du secrétariat en matière de commerce et d'investissement. L'analyse des questionnaires d'évaluation concernant la première session du Comité — tenue en 2009 — a montré que les réponses étaient variées à propos de la question de savoir si le Comité avait réussi à promouvoir le dialogue et la collaboration face aux problèmes de développement se posant aux niveaux régional et sous-régional, ce qui indiquait que les choses pouvaient encore être améliorées dans ce domaine. Cependant, le dialogue interactif est resté limité lors de la deuxième session du Comité.

---

<sup>4</sup> Résolution 64/1, annexe I, paragraphe 9. Reprise dans la résolution 69/1, annexe I, paragraphe 11.

<sup>5</sup> Voir E/ESCAP/69/INF/9.

## B. Participation aux travaux du Comité

10. Dans ce contexte, le niveau de participation constitue un sujet de préoccupation. Lors des deux sessions, moins de 50 % des États membres et membres associés de la CESAP étaient présents. Dans les deux cas, 56 % environ des participants venaient de leur capitale, alors que 44 % d'entre eux venaient des ambassades à Bangkok. Certains représentants des capitales venaient des ministères des affaires étrangères, du développement économique ou de la planification plutôt que du commerce, de l'investissement ou de l'industrie. Cela signifie que le nombre de hauts responsables venant des capitales des États membres qui étaient véritablement spécialistes du commerce, de l'investissement, de l'industrie, de la technologie ou du développement de l'entreprise, bien que non négligeable, était relativement faible lors des deux sessions du Comité. Il convient également de noter que les pays choisissaient leurs représentants au coup par coup d'où le peu de continuité dans le travail du Comité d'une session à l'autre. Dès lors, il y a peu de possibilité de suivi des recommandations du Comité, et il se pourrait bien que cela s'applique également aux États membres.

11. À ce propos, il ressort du rapport d'évaluation susmentionné que 67 % des pays mentionnaient la question financière comme principal obstacle à leur participation aux sessions du Comité. En revanche, 28 % des pays se heurtaient à la question financière dans le cas des sessions de la Commission. Quelque 28 % des pays considéraient la pertinence comme deuxième facteur. Les autres facteurs mentionnés étaient le rapport coût-efficacité, le moment ou la durée, l'intérêt insuffisant pour les décideurs, la monopolisation des travaux par quelques pays, la lourde charge de travail des responsables des ministères, et l'incompréhension de la procédure de désignation<sup>6</sup>. Ces conclusions sont importantes pour le Comité du commerce et de l'investissement. Si l'on pouvait rendre le Comité plus pertinent et plus visible, tout en répondant manifestement aux besoins et priorités des États membres, les pays seraient disposés à lui consacrer davantage de ressources financières et à participer davantage aux décisions concernant sa durée, sa date et son ordre du jour. Cependant, les pays auraient à exprimer leurs propres besoins et priorités, car les services du secrétariat sont fondés sur la demande; d'une certaine façon les pays sont « propriétaires » du Comité.

## C. Rendre le Comité plus pertinent et visible

12. Il ressort également du rapport d'évaluation que peu de pays ont un système particulier pour mettre en œuvre les résolutions adoptées au cours des sessions de la Commission, sans parler d'un mécanisme pour en assurer le suivi et le compte rendu. Les rapports périodiques et les mises à jour réalisés par le secrétariat sont limités à ses propres efforts d'application des résolutions. Les Comités pourraient jouer un rôle actif consistant à proposer des résolutions et à suivre la mise en œuvre des résolutions adoptées. Cependant, après l'adoption de la résolution 62/6 sur la gestion de la mondialisation par le renforcement de la coopération régionale dans les domaines du commerce et des investissements, six ans se sont écoulés avant que la Commission ne traite encore de la question du commerce à travers sa résolution 68/3 sur l'instauration du commerce sans papier et la reconnaissance transfrontière des données et documents électroniques pour faciliter un commerce intrarégional inclusif et durable. Normalement, les mandats doivent être renouvelés tous les cinq ans. Vu l'ampleur des questions

<sup>6</sup> Ibid., p. 28.

de commerce et d'investissement et l'action du secrétariat dans ce domaine, il serait bon que la Commission adopte une résolution pour renouveler ce mandat. Le Comité pourrait jouer un rôle actif dans ce processus.

13. Il est largement reconnu que le commerce et l'investissement sont des moteurs de croissance, de développement et de réduction de la pauvreté. L'expérience de divers pays d'Asie en témoigne largement, alors que le lien positif entre commerce, investissement et développement a été longuement examiné dans différentes éditions du *Asia-Pacific Trade and Investment Report*. Le commerce et l'investissement sont également des phénomènes transfrontières qui servent de moteur à l'intégration régionale et exigent un haut niveau de coopération régionale, ce qui est la mission fondamentale de la CESAP. À cet égard, le sous-programme sur le commerce et l'investissement doit faire largement l'objet de l'attention, des contributions, des conseils et de l'orientation des États membres pour assurer qu'il réponde aux besoins et priorités. Il ressort des questionnaires d'évaluation que les participants estimaient que le Comité du commerce et de l'investissement constituait un bon mécanisme pour examiner les questions et les tendances en matière de commerce et d'investissement dans la région Asie-Pacifique. Cependant, le Comité, en tant qu'organe délibérant de la Commission, doit être plus qu'un lieu où l'on discute des tendances qui se font jour et des problèmes qui se posent. Il devrait fournir des conseils et définir la mission du secrétariat dans le domaine du commerce et de l'investissement et devrait participer étroitement à ces activités, plutôt que d'y jeter un coup d'œil en passant tous les deux ans. Cela requiert un plus haut niveau d'adhésion et d'engagement de la part des ministères et organes concernés des États membres.

14. Que le Comité du commerce et de l'investissement assume un rôle plus substantiel et constant dans l'action du secrétariat ne serait pas sans précédent. Cela fait longtemps déjà que le Comité de statistique participe activement à l'action du secrétariat dans le domaine statistique; il publie ses propres rapports sur les questions de fond, y compris des plans d'action régionaux, et assure le suivi de son action et de ses résultats propres. Cela a été rendu possible par la création d'un Bureau permanent qui continue à fonctionner entre les sessions du Comité de statistique. Cela est plus facile dans le domaine des statistiques que dans celui du commerce et de l'investissement, car les statistiques constituent un domaine bien délimité avec des parties prenantes et des acteurs gouvernementaux bien définis. Le commerce et l'investissement constituent un domaine beaucoup plus large mettant en jeu un large éventail de parties prenantes, y compris différents ministères.

15. Le rapport d'évaluation sur l'appareil de conférence a constaté un soutien insuffisant pour la mise en place de comités et/ou bureaux permanents pour faciliter la communication et l'interaction entre les parties prenantes d'une session à l'autre, et le sentiment que cela ajouterait une couche supplémentaire de bureaucratie, et que le secrétariat pouvait remplir cette fonction. Le succès du Bureau de statistique est attribué à une situation particulière, dans la mesure où les participants aux travaux du Comité et du Bureau sont des statisticiens de premier plan; et il est improbable que cela puisse être reproduit dans d'autres comités<sup>7</sup>. Ce pendant, le commerce, l'investissement et le développement de l'entreprise étant inextricablement liés et les questions qui s'y rapportent étant difficiles à séparer pour être examinées dans d'autres comités, supplémentaires ou plus spécialisés, on pourrait envisager la création d'un bureau permanent du Comité du

---

<sup>7</sup> Ibid., p. 27.

commerce et de l'investissement, composé de représentants de différents ministères (en particulier ceux du commerce et de l'investissement, qui sont souvent séparés) de pays se trouvant à différents niveaux de développement. Un tel bureau assurerait la continuité de l'action du Comité et un plus grand engagement des États membres dans l'action du secrétariat en matière de commerce et d'investissement, et dans les domaines connexes. Cela faciliterait par ailleurs la formulation de résolutions prescrivant dans ce domaine des travaux qui répondent aux besoins et priorités des États membres ainsi que la mise en œuvre de ces résolutions, concernant aussi bien l'action attendue des pays que celle incombant au secrétariat.

#### **IV. Recommandations sur le rôle, le fonctionnement et l'orientation stratégique du Comité**

##### **A. Fonctionnement et rôle du Comité**

16. Le monde connaît actuellement de profonds changements. Le commerce et les investissements dus au secteur privé ont tiré de nombreux pays de la crise économique mondiale, bien que d'autres continuent à la subir. De plus, les questions de durabilité sont devenues une préoccupation majeure. Avec l'approche de 2015, date limite pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, le dialogue au niveau mondial porte désormais sur l'élaboration d'un programme de développement mondial pour l'après-2015. Le rôle du commerce et de l'investissement, y compris le développement de l'entreprise et le transfert de technologie, devrait occuper une place de premier plan aussi bien dans le programme de développement pour l'après-2015 que parmi les objectifs de développement durable. Les débats ont abouti aux résultats de la Conférence des Nations Unies de 2012 sur le développement durable, où a été reconnue l'importance du secteur privé. La suite donnée à ces résultats va faire probablement l'objet d'une action de plus en plus intense à mesure que se déroule le processus mondial de mise au point d'un cadre de suivi pour les objectifs de développement durable.

17. Vu les interconnexions entre les problèmes et leur complexité croissante, les pays doivent renforcer leur coordination quant aux politiques suivies. La formulation des politiques de commerce et d'investissement demande la coopération de divers ministères et la consultation de différentes parties prenantes. Le Comité est le lieu idéal pour discuter de ces interconnexions et définir les modalités d'une coopération et d'une coordination renforcées, aussi bien au niveau national qu'au niveau régional.

**预览已结束，完整报告链接和二维码如下：**

[https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5\\_6269](https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_6269)

